

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHENOU SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR. Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Gare de Saumur Service d'été, 19 mai.

Départ de Saumur pour Nantes. 7 heures 10 minutes soir, Omnibus. 8 heures 35 minutes soir, Express. 9 heures 57 minutes matin, Poste. 9 heures 04 minutes soir, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris. 9 heures 50 minutes matin, Express. 11 heures 11 minutes soir, Direct-Mixte. 11 heures 52 minutes soir, Omnibus. 3 heures 02 minutes matin, Omnib.-Mixte. 7 heures 52 minutes matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18 fr. Paris, 24 fr. Six mois, — 10 fr. Trois mois, — 5 fr. 25 c.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On écrit de Turin au journal la France que le langage tenu par M. Benedetti, depuis son retour dans cette ville, a puissamment contribué à détourner M. Ratazzi du voyage qu'il avait l'intention d'entreprendre, vers le milieu du mois d'octobre, à Paris.

Notre représentant aurait convaincu M. Ratazzi de l'inutilité des efforts qu'il pourrait tenter, pour amener la solution de la question romaine dans l'intérêt exclusif de la cour de Turin.

Nous recevons de Gènes, 8 octobre, les nouvelles suivantes :

Une députation des facchini de cette ville s'est rendue auprès de Garibaldi et a été accueillie par lui de la manière la plus sympathique et la plus cordiale.

Le même jour, Garibaldi a reçu une députation de citoyens anglais qui lui ont apporté cinq adresses votées dans des meetings de province.

Il a dit au président de cette députation qu'il n'abandonnait pas une seule de ses idées, un seul de ses projets, et qu'il comptait plus que jamais sur le peuple anglais.

Il a ajouté qu'il ne s'attendait pas à être traité comme il l'a été à Aspremonte, et il a fini en déclarant qu'il préparait un manifeste à l'Europe, et que ce document, signé de lui, contiendrait des révélations importantes appuyées de pièces irréfutables.

La guérison de Garibaldi sera longue. Il se propose, lorsqu'il sera remis, de se rendre à Milan, où il compte beaucoup de partisans, et d'aller ensuite passer un mois à Londres.

La presse italienne est unanime dans son indignation contre les auteurs des assassinats commis à Palerme le 1^{er} octobre.

On assure, dit l'Italie, que les individus arrêtés à Palerme, pour les assassinats du 1^{er} octobre, ont fait d'importantes révélations.

La Gazette de Turin publie une lettre de l'ex-ministre Conforti qui déclare que son voyage en France et en Angleterre n'a aucun but politique et qu'il n'a reçu aucune mission de son gouvernement.

La chambre de commerce de Messine a voté, à l'unanimité, le don d'une frégate à vapeur au gouvernement.

Le ministère des finances vient de faire publier le budget de 1863. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 763,343,296 fr. 24 c. et les dépenses extraordinaires à 172,044,729 fr. 15 c.

Les recettes ordinaires pour 1863 sont évaluées à 549,555,244 fr., soit une augmentation de 30,207,470 fr. 53 c. sur les recettes portées au budget de 1862.

Le déficit prévu est donc de 520,575,773 fr. 30,359,581 fr. de moins qu'en 1862.

La tranquillité règne en Sicile. — Havas.

Les dépêches de Londres, du 11 octobre, donnent les nouvelles suivantes :

Le Morning-Advertiser annonce que le comité garibaldien a fixé au 17 le meeting qui doit avoir lieu dans la grande salle de Taverner-London. M. Wood présidera la réunion, à laquelle assisteront d'autres membres du parlement et des membres du clergé anglican.

Le Times dit que défense a été faite aux militaires de paraître demain à Hyde-Park. Une proclamation de M. Richard Mayne interdit

tout discours et tout meeting dans cet endroit et engage la population à s'abstenir de réunions de ce genre. L'autorité a, du reste, pris les mesures pour maintenir la paix publique.

Le Times dit que les deux partis, papiste et garibaldien, ont des ramifications plus profondes qu'on ne le croit. D'après ce journal, les Irlandais, principalement, seraient partout organisés, non-seulement à Londres, mais aussi dans toute l'Angleterre.

Le journal Observer croit savoir que dans le conseil des ministres qui sera tenu le jeudi 23 courant, on examinera les questions suivantes : la guerre d'Amérique, la question romaine et la détresse qui règne dans le Lancashire. — Havas.

On mande de Berlin, 11 octobre. La chambre des seigneurs a voté, à l'appel nominal, sur la proposition de la commission, qui a été rejetée par 127 voix contre 29.

Le projet de budget, élaboré par la chambre des députés, a été également rejeté par 150 voix contre 17. Les ministres ont voté avec la majorité.

La chambre a adopté ensuite, par 414 voix contre 44, le deuxième paragraphe de l'amendement du comte Arnim, ayant pour objet le rétablissement du budget, tel qu'il a été présenté par le gouvernement. Les ministres n'étaient pas présents pendant ce vote. Huit membres de la chambre se sont abstenus. — Havas.

Il est inexact, dit une dépêche de Madrid, que M. Salaveria prépare un projet de loi ayant pour objet l'unification des différentes catégories de dettes espagnoles; rien ne sera innové relativement aux coupons anglais. — Havas.

On mande de New-York, le 30 septembre : Cinq compagnies de fédéraux ont attaqué Pont-

PROULBERTON.

EDMÉE

(Suite.)

XXV. — JALOUSIE.

Le lendemain, Edmée, se leva tard, contre ses habitudes. Quelle cause l'avait retenue au lit? La lecture des Harmonies, qu'elle avait emportées, en regagnant sa chambre, la veille? Non, car elle n'avait pas ouvert le livre. — La fatigue du bal? Cela était peu probable, car elle n'avait dansé que cinq valses et dansé que sept quadrilles, et qu'est-ce que cela, pour une jeune fille de 17 ans? Une misère, un rien!

Les fatigues du bal n'existaient pas pour la belle Edmée. Lorsque quelqu'un abordait devant elle ce sujet, elle le regardait avec de grands yeux étonnés, comme s'il eût parlé hébreu, sanscrit ou manchou. Pour elle, la valse ou la danse était un délassement et non pas une fatigue.

Quelle était donc la raison qui avait retenu la belle enfant sous ses couvertures? La suite de ce récit nous l'apprendra.

La jeune fille se leva lentement et s'habilla sans jeter un coup d'œil à son miroir : ce qui peut-être ne lui était pas arrivé depuis... qu'elle avait un miroir.

Quelques instants après, elle descendit pour déjeuner. Son père était absent. Se voyant seule, elle se contenta

d'une tasse de chocolat, et encore en laissa-t-elle plus de la moitié.

— Tiens, chéri! s'écria-t-elle, les yeux humides de larmes en tendant sa tasse à un petit chat blanc, portant au coup un roban rose, auquel était attaché un gretot d'argent, — tiens, mon chéri, bois; pour moi, cela ne peut pas passer...

Et elle remonta à sa chambre, suivie de la mère Marie, qu'elle avait rencontrée sur l'escalier, et avait invitée à l'accompagner.

Lorsque la jeune fille et la bonne vieille furent dans la chambre aux armoiries (c'est ainsi qu'on désignait la chambre d'Edmée), le dialogue suivant s'établit entre elles :

— Ah! mon Dieu, mon Aimée, comme tu es pâle!

— Non!

— Serais-tu malade?

— Non!

— Tu chancelles.

— Non!

— Toujours non...

— Prends une chaise.

— Et toi aussi, mon enfant! Tu en as encore plus besoin que moi... Veux-tu que je t'approche ton fauteuil?

— J'aime mieux une chaise.

— Rien pour te contrarier, fillette?

— Et la Jeanne, comment va-t-elle?

— Assez bien, sauf ses rhumatismes, qui la font beau-

coup souffrir... Ce qui nous annonce changement de temps... Je l'ai justement rencontrée ce matin, comme elle allait à la boucherie, car elle va à la boucherie maintenant... deux fois par semaine... le samedi et le mercredi. Je veux dire le mercredi et le samedi... car la semaine commence le dimanche, a dit M. curé. Est-ce vrai, mon Aimée?

— Elle est toujours contente de toi.

— De quoi?

— De son pensionnaire?

— M. Valentin? Ah! je crois bien! la crème des jeunes gens... Un jeune homme rangé, poli, affable... qu'il n'y a pas après... C'est une inspiration du ciel, que tu as eue là, ma fille!

— Cela ne peut pas durer...

— Oh! si bien! Comment cela ne durerait-il pas?

Le pensionnaire est satisfait de son hôte; l'hôte est content de son pensionnaire.

Où sont les germes de discorde?

— Je te dis que cela doit avoir une fin.

— Une fin! Sans doute, mon enfant, cela aura une fin.

Tout a une fin sur la terre, le bon Dieu l'a voulu ainsi, et sans doute il avait ses raisons pour ça; mais il passera bien de l'eau sous le pont, avant qu'on ne voie arriver la fin dont tu parles.

— Peut-être.

— Comment?

— Il n'est pas convenable qu'un jeune homme prenne sa pension...

chatoula ; elles ont été repoussées avec des pertes sensibles.

La fièvre jaune sévit à Washington, dans la Caroline du Nord.

Les confédérés ont brûlé Augusta, dans le Kentucky.

Les journaux de Baltimore et de Louisville combattent la proclamation de M. Lincoln, relative à l'émancipation des noirs.

Les partis républicain et démocratique font de grands efforts pour s'assurer la victoire aux élections prochaines.

Dans le congrès confédéré, à Richmond, M. Foote a déclaré que le Sud, seul, pouvait prendre l'initiative de propositions pacifiques, en ajoutant qu'en cas de refus, le gouvernement fédéral deviendrait responsable de tous les maux résultant de la continuation de la guerre.

Un rapport du général Mac Clellan évalue à 14,700 hommes la perte totale des fédéraux tués, blessés ou manquants, par suite des divers combats livrés aux confédérés depuis leur entrée dans le Maryland jusqu'à leur retraite dans la Virginie. Mac Clellan dit que les fédéraux ont pris 15 canons et 59 drapeaux, sans avoir perdu eux-mêmes un seul canon ou un seul drapeau. Il ajoute que ses troupes ont ramassé plus de 14,000 armes sur le champ de bataille d'Antietam; qu'il a fait 5,000 prisonniers, parmi lesquels 1,200 blessés, et qu'il a fait donner la sépulture à 3,000 confédérés. Le rapport fédéral croit que l'expédition du Maryland a coûté à l'ennemi 30,000 hommes au moins de ses meilleures troupes.

Le général Mac Clellan a porté son quartier général à trois milles en avant, du côté de Harpers-Ferry. Le général confédéré Lee occupe un point au-dessus d'Harpers-Ferry.

Le bruit court que des commissaires confédérés, chargés de propositions pacifiques, sont en route pour Washington; mais ce bruit paraît peu fondé.

New-York, 2 octobre. — Mac Clellan a fait une apparition à Washington. On s'attend à un combat dans les environs de Winchester (Virginie), où les confédérés ont établi leur base d'opérations.

Une grande partie de l'armée de Buell (fédéral) s'avance, sur plusieurs colonnes, dans l'intérieur du Kentucky!

Les fédéraux ont évacué Cumberland-Gap avec leur artillerie et leurs bagages et marchent vers l'Ohio pour rejoindre Buell.

New-York, 2 octobre (soir). — Une vive canonnade a été entendue du côté de Leesburg. On ignore les détails de l'engagement qui a dû avoir lieu de ce côté.

Le bruit relatif aux propositions pacifiques faites par le Sud ne s'est pas confirmé. — Havas.

Un télégramme de la Vera-Cruz, du 9 septembre, annonce que le navire cuirassé *Normandie* est arrivé dans ce port. Une garnison française a pris possession de la Soledad.

Le général Zaragoza est mort. — Havas.

FAITS DIVERS.

On assure que LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice quitteront Saint-Cloud et partiront, vers le 20 octobre, pour le château de Compiègne.

— Le bruit se répand que l'ouverture des Chambres françaises aurait lieu vers le milieu du mois de janvier prochain.

— L'ambassade japonaise qui achève en ce moment la période de son voyage en Europe, s'occupe activement de réunir tous les renseignements scientifiques et commerciaux nécessaires à son gouvernement. Par ses ordres, on a acheté à Lyon, ces jours derniers, une nombreuse collection de tous les échantillons des soieries qui se fabriquent dans cette ville, notamment en articles de dorure et de châles soie, laine, riches, unis, etc.

— On mande de Cette, le 11 octobre, que les inondations viennent d'emporter un pont sur la ligne de Cette à Montpellier, entre les stations de Mireval et de Villeneuve. La circulation se trouve ainsi interrompue entre les lignes du midi et celles de Marseille à Lyon et Paris.

— On écrit de Toulon, le 7 octobre: « Aujourd'hui, de sept à neuf heures, les vents ayant varié et fait deux ou trois fois le tour du compas, cette fâcheuse circonstance a permis à un orage violent de passer et de repasser sur Toulon en lavant et foudroyant la ville de manière à satisfaire les gens les plus insatiables. On n'a pas tardé à connaître les résultats de ce bouleversement général des éléments. D'abord, à sept heures vingt minutes, le tonnerre est tombé sur le poste sémaphorique des Six-Tours, qui a été, dit-on, démoli de fond en comble. La dépêche qui signale cette fâcheuse nouvelle a eu cela de rassurant qu'elle annonce l'arrivée très-prochaine du *gouletteur*, qui s'est mis en route pour venir rendre compte à l'autorité maritime de tous les détails de la catastrophe. Le personnel étant sauvé, on ne tient plus aucun compte du matériel dont le désastre a été complet. A sept heures et demie la foudre est encore tombée sur le baigneur, qui, décidément, n'a pas de chance. Pénétrant par un tuyau de cheminée qu'il a fait éclater, le fluide électrique a bouleversé la chambre du chirurgien de garde, fort heureusement occupé dans ce moment à soigner ses malades; puis, parcourant toute la salle 6, il a arraché tous les cordons de sonnettes, dont on n'a pas trouvé le moindre débris. Le tonnerre s'est alors dirigé vers le corps-de-garde où il a occasionné quelques désordres dans la vaisselle, puis il a disparu par la porte, en brûlant la capote du sergent de service et en scellant dans la muraille le pêne de la serrure dont la clef a été fondue. Ces adieux de la foudre ont été remarquables, car elle a bloqué du même coup tous les hommes dans le poste, en enclouant la serrure que l'on a été obligé de faire sauter pour pouvoir les délivrer.

— Une décision du conseil d'Etat, en date du 8 août, et qui a reçu l'approbation impériale du 2 septembre, porte que le fonctionnaire public

(dans l'espèce un juge de paix) qui a donné sa démission pure et simple des fonctions qu'il occupait, et qui par suite, a été considéré comme démissionnaire par le décret de nomination de son successeur, est non recevable à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

— M. Mathieu (de la Drôme), dont on connaît l'infaillibilité en matière prophético-barométrique, vient d'adresser la lettre suivante au président de l'Académie des sciences:

« J'ai repris avec soin mes calculs concernant un météore extrêmement grave qui se produira vers la fin du mois. Par suite de cette nouvelle étude, je crois devoir modifier, mais seulement quant à la longitude, deux de mes précédentes prédictions.

« Voici ce que j'annonce, ni plus ni moins:

« 1° La période du 7 au 16 octobre sera très-pluvieuse. Elle donnera, à l'Observatoire de Genève, au-delà de 50 millimètres d'eau.

« 2° Les pluies du 7 au 16 octobre occasionneront en France quelques sinistres, particulièrement au sud du 47° degré de latitude.

« 3° La période du 23 au 28 sera pluvieuse à Genève et dans les pays circonvoisins.

« 4° La période du 28 octobre au 8 novembre sera pluvieuse dans tout le midi de l'Europe, mais beaucoup plus à l'est qu'à l'ouest. Elle donnera à l'Observatoire de Turin au-delà de 75 millimètres d'eau.

« 5° Du 28 octobre au 8 novembre, la plupart des cours d'eau du sud-est de la France et de tout le midi de l'Europe éprouveront une crue très-considérable. Il en résultera de fortes inondations en Italie, de plus fortes encore à l'est de l'Italie. En France, le fleuve n'atteindra que quelques départements. Le *maximum* d'intensité du météore peut être fixé vers le 17° degré de longitude.

« Ainsi, sauf quelques solutions de continuité, les débordements des rivières s'étendront sur une zone de plus de 600 lieues, parallèle à une ligne partant de Cette ou de Marseille qui irait aboutir au-delà de la mer Noire, en longeant le sud de la Crimée. Le météore affectera principalement les régions voisines des mers échelonnées sur cette ligne.

« Les populations averties feront bien de prendre, avant le 28 octobre, les précautions que la prudence pourra leur suggérer.

« MATHIEU (de la Drôme). »

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

DE LA RUE LAFAYETTE.

Emission de 250,000 actions de 100 francs.

La Société a pour objet la construction de maisons sur 23,000 mètres environ de terrains situés entre la rue du Faubourg-Poissonnière et la rue Laffitte, présentant un développement de 2,000 mètres de façade et cinquante angles de rues, sur la rue Lafayette et les voies nouvelles qui s'y rattachent.

Les terrains sont apportés à la Société au prix moyen de 650 fr., nets de frais.

— Prenez sa pension...

— Chez une demoiselle.

— La Jeanne, une demoiselle!

— Elle n'est pas mariée...

— Elle n'est pas mariée avec un homme, c'est vrai;

mais elle l'est avec le temps, avec l'âge, avec les rides,

et ça revient au même pour la morale. Ah! une vieille

de 36 ans passés, qui pourrait être la mère de M. Valentin!

Qui donc peut trouver à redire à ce qu'ils logent l'un et l'autre sous le même toit?

— Qui peut trouver à redire?

— Qui!

— Le monde.

— Le monde est un rien du tout.

— Moi!

— Toi!

— Moi-même... Suis-je aussi?...

— Ah! mon Aimée, mon Aimée.

— Oui, je le répète, il n'est pas convenable qu'un

jeune homme demeure chez une femme seule...

— Mais, mon enfant, c'est toi qui l'a voulu, c'est toi

qui m'as dit que M. Planterose ne pouvait continuer à

loger et à vivre au *Soleil-d'Or*, que ce n'était pas sa place,

qu'il dépenserait tout ce qu'il gagnerait, et qu'il y

ferait de mauvaises connaissances, qu'il serait mieux

chez un particulier... chez la Jeanne, et tu ne m'as pas

laissée tranquille que je n'eusse parlé, — comme si ça

venait de moi, — à M. Valentin et à ma nièce! Est-ce

vrai, ce que je dis là? est-ce vrai? est-ce vrai?

— Il ne s'agit pas de savoir si c'est vrai...

— Mais, au contraire, mon enfant, il s'agit de cela et

pas d'autre chose.

— La question n'est pas là.

— Pas là!

— Elle n'est pas là, te dis-je!

— Elle est quelque part, cependant, — la question...

Où donc est-elle?

— Dans le renvoi de M. Planterose...

— Le renvoi! Mais on ne renvoie que les gens dont

on a à se plaindre. Quel est le tort de M. Valentin? qu'a-

til fait? quel est son crime?

— Si le mot de *renvoi* te semble trop dur, mets que

je me suis servi du mot de *séparation*. Deux personnes

liées par les plus graves intérêts, se séparent tous les

jours, à plus forte raison un pensionnaire et son hô-

tesse.

— Mais il faut des raisons pour se quitter! des raisons!

— Tu en chercheras.

— Moi!

— Toi.

— Je chercherai des motifs?

— Sans doute, puisque tu dois amener la Jeanne à...

remercier M. Planterose.

— Mais c'est impossible.

— C'est possible et cela sera aujourd'hui même.

— Aujourd'hui.

— Il ne faut pas que M. Planterose couche cette nuit

chez la Jeanne. Tu entends?

— Ah Dieu! si j'entends...

— Ce jeune homme ne doit pas demeurer plus long-

temps dans ce quartier... Je veux dire chez la Jeanne.

Ah! si tu ne m'aimes pas... je comprends tes scrupules,

tes répugnances.

— Si je ne l'aime pas!... Cruelle enfant... Mais je

t'aime plus... que moi-même.

— Garde ton amitié... Je n'en veux plus, puisque tu

refuses d'aller où je t'envoie, où le devoir t'appelle. Tu

es maîtresse de ta volonté, c'est vrai; mais j'ai le même

avantage... Et, à partir d'aujourd'hui, je te défends de

m'appeler ton enfant et de me dire *tu*, comme, de mon

côté, je m'interdis de t'appeler ma nourrice et de te tu-

oyer... Tu as été mariée, tu as le droit d'être appelée

madame et je compte bien de donner le titre qui t'appar-

tient; tu es vieille, c'est offenser la majesté de l'âge, en

ta personne, que de t'appeler par *toi*.

— Grace, mon Aimée!... Ne me parle pas ainsi, tu

me fais mourir... J'avais tort... Je ferai ce que tu vou-

dras; mais rends-moi ton cœur, mon enfant, et ne me

force pas à te dire *vous*... et ne me le dis pas non plus...

Aie pitié de mes 75 ans, ma fille...

— Voici ma joue... déposes-y un baiser, et va trouver

la Jeanne.

— J'y cours.

— Surtout! reviens avec de bonnes nouvelles...

(La suite au prochain numéro.)

Les constructions de maisons dans les quartiers du centre ont toujours été des opérations très-fructueuses et très-sûres pour ceux qui les ont entreprises.

La Compagnie Immobilière de Paris en est la démonstration la plus complète : elle a distribué 10 0/0 à ses actionnaires pour 1861, et ses actions ont plus que doublé de valeur.

Conditions de la souscription.

25 fr. payables en souscrivant.
25 — à la répartition.
25 — le 15 janvier 1863.
25 — le 15 avril 1863.

La souscription est ouverte du 6 au 18 octobre, chez MM. Ardoin, Ricardo et C^e, banquiers, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, où l'on trouve les plans des terrains, l'acte de société, et tous autres renseignements.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1862.

PRÉSIDENCE DE M. LOUVET.

(Suite.)

Le Conseil vote, sans discussion, comme les années précédentes, conformément aux propositions de M. le préfet, et à l'avis de sa quatrième commission :

500 fr. pour l'orphelinat que dirigent à Saumur les religieuses de la congrégation de la Pommeraye et qui continue à rendre les plus grands services.

Le Conseil vote, sans discussion, conformément aux propositions de M. le préfet, et à l'avis de sa deuxième commission :

1,499 fr. 22 c. inscrits au sous-chapitre I^{er}, art. 5, pour réparations urgentes à la prison de Saumur et détaillées à la page 24 des rapports imprimés de M. le préfet.

Un membre de la 3^e commission rappelle au Conseil que dans sa session de 1861, il a émis le vœu que la levée de Nantilly à Saumur, fût prolongée jusqu'au coteau et que ce prolongement fût substitué au barrage mobile projeté dans le système de défense de cette ville contre les inondations.

Il résulte du rapport de M. le préfet sur cette affaire, que le travail demandé en 1861 par le Conseil a été soumis à l'étude, et que plusieurs projets ont été adressés à ce sujet à M. le ministre des travaux publics.

Un de ces projets, classé sous le n^o 5, a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal qui, dans une délibération du 5 juillet dernier, a déclaré accepter les conséquences financières et les retards que les formalités nécessaires pour son exécution pourraient entraîner.

M. le ministre des travaux publics par décision du 16 de ce mois, a adopté le projet n^o 5, en spécifiant que la dépense supplémentaire occasionnée par cette modification au projet primitif et évaluée à 40,000 fr. serait, comme celle de 520,000 fr. à laquelle sont estimés les travaux de défense de Saumur, supportée, savoir : par l'Etat, 3/4, par le département, 1/80^e, par la ville de Saumur, 13/80^e, par les propriétaires intéressés, 6/80^e. Il en résulte que le département aurait à payer, sauf les éventualités de rabais, une somme de 500 fr., laquelle, à raison des formalités d'enquête à remplir, ne doit pas être actuellement comprise au projet de 1863.

Mais la 3^e commission propose, pour éviter tout retard : 1^o d'adopter en principe les dispositions du plan n^o 5 ;

2^o Et d'accepter, dès à présent, l'obligation de concourir à la dépense qui doit en résulter pour le département dans la proportion fixée par le ministre.

Le Conseil adopte les conclusions de sa troisième commission.

(La suite à un prochain numéro.)

Par décret impérial rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Duflos, conseiller de préfecture, secrétaire-général de la Haute-Marne, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Loudun, en remplacement de M. Claudon, appelé à la sous-préfecture d'Ambert (Puy-de-Dôme).

On lit dans l'Illustration :

Le général Philip Kearny, qui a été tué dans une des dernières affaires de la guerre d'Amérique, a d'autant plus de droits à nos regrets, qu'il a souvent combattu dans les rangs de l'armée française.

Sorti de l'école de cavalerie de Saumur, où il suivait les cours avec quelques officiers américains détachés de l'école de West-Point, il obtint l'autorisation de faire la campagne de 1840 dans l'armée du maréchal Vallée. Il se fit une réputation de bravoure justement méritée au passage du ténia de Mouzaia, à la prise de Médéah, de Milianah et au combat de l'Afroun. Rentré dans son pays, il fit l'expédition du Mexique, où il eut un bras emporté par un boulet de canon à Mexico. Revenu à Paris, il y resta jusqu'à l'époque de la guerre d'Italie. Attaché à la division de cavalerie de la garde impériale, il assista à presque toutes les affaires, et, arrivé un des premiers sur le champ de bataille de Solferino, il chargea, avec les chasseurs et les guides, dans les derniers moments de cette lutte sanglante. Au retour d'Italie, l'Empereur le fit chevalier de la Légion-d'Honneur.

Lors de la révolution qui ruine actuellement les Etats-Unis, il prit sa part des dangers de l'armée unioniste comme citoyen de New-Jersey, où il leva un corps de troupes à ses frais. Sa brillante conduite à Manassas, à Richmond, à Yorktown, lui valut le grade de général, et il était nommé major-général quand il fut frappé d'une balle au cœur, dans la seconde charge qu'il exécutait à la tête de sa cavalerie, pour dégager la droite de Pope, gravement compromise dans la retraite sur Washington, le 29 août dernier.

La mort du brave Kearny laisse de vifs regrets dans les deux armées où il avait de vieux amis, et dans l'armée française, où ses excellentes qualités l'avaient fait aimer de tous ceux qui l'ont connu.

M. Abel Sainson, élève du collège de Saumur, vient d'être reçu avec beaucoup de distinction à l'école impériale vétérinaire d'Alfort. Cet élève avait obtenu de beaux succès l'année dernière dans le cours préparatoire dirigé par M. Détriché.

Le conseil d'Etat, par un arrêté qu'il importe de faire connaître à tout propriétaire, manufacturier ou chef d'usine, a décidé que :

Les usines qui, par manque ou par crue d'eau, sont périodiquement forcées de suspendre leur travail pendant un temps équivalant à quatre mois au moins, ne sont passibles que de la moitié du droit fixe de contribution qui leur serait applicable si elles ne chômaient pas.

VILLE DE SAUMUR.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 13 septembre au 10 octobre 1862.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUFES.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		PORCS.				
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.					
BOUCHERS.														
1	V ^o Godard.	1	3	»	»	1	»	14	11	»	13	25	»	»
2	Morisseau.	»	1	»	»	10	»	17	22	»	11	60	»	»
3	Touchet.	»	3	»	»	3	»	10	16	»	3	33	»	»
4	Poisson (1).	»	1	»	»	2	13	24	33	»	24	51	»	»
5	Groleau.	»	»	»	»	4	»	2	12	»	»	26	»	»
6	Lanier.	»	»	»	»	3	»	10	8	»	4	22	»	»
7	Corbineau 2	»	4	»	»	10	»	20	34	»	12	63	»	»
8	Sechet.	»	5	»	»	2	»	11	17	»	12	34	»	»
9	Prouteau.	»	»	»	»	4	»	5	13	»	5	17	»	»
10	Chalot.	»	»	»	»	3	»	3	15	»	7	23	»	»
11	Pallu.	»	2	»	»	3	»	4	14	»	2	35	»	»
CHARCUTIERS.														
MM.														
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	8	»	»
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	»	»
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	6	»	»
4	Milsonneau	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7	»	»
5	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	»	»
6	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	3	»	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	5	»	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	11	»	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	4	»	»
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	4	»	»

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.
(2) Une vache refusée pour défaut de qualité.

Une nouvelle édition des *Lettres sur la constitution de 1852*, par M. LATOUR DU MOULIN, député

au Corps-Législatif, ancien directeur de l'imprimerie, de la librairie et de la presse, paraîtra le 15 octobre, chez Amyot, 8, rue de la Paix, Paris.

Cette nouvelle édition forme, en quelque sorte, un nouvel ouvrage, non-seulement par de nombreuses et de savantes annotations, mais par les développements que M. Latour du Moulin lui a donnés. Elle contient en effet (outre les quatre premières lettres : L'EMPEREUR ET LES MINISTRES, LE CONSEIL D'ÉTAT, LE CORPS-LÉGISLATIF, LE SÉNAT, qui ont elles-mêmes été développées et complétées) :

1^o Une INTRODUCTION HISTORIQUE qui explique, par le résumé le plus net et le plus intéressant de l'histoire des deux pays, les différences qui existent aujourd'hui, et qui doivent exister longtemps encore, entre leurs institutions politiques ;

2^o Un APPENDICE où se trouvent réunis les documents les plus curieux, les moins connus et les plus complets sur l'organisation politique et financière de l'Angleterre, notamment : une comparaison détaillée du budget des deux nations, et une comparaison des deux listes civiles, rédigées toutes deux d'après des documents inédits et de la plus scrupuleuse exactitude, divers chapitres consacrés à la chambre des communes, à la chambre des lords, à l'explication des conditions électorales de la France et de l'Angleterre, aux pensions des pairs d'Angleterre, aux revenus du clergé, etc., etc.

On se rappelle que, depuis les articles de M. le vicomte Le Mercier jusqu'à ceux de M. Darimon, tous les journaux, y compris le *Moniteur universel*, se sont longuement occupés, il y a quinze mois, des *Lettres sur la constitution*.

Ce savant commentaire de la constitution française, comparée à celle de l'Angleterre, est devenu un livre nécessaire à tous les fonctionnaires et à tous ceux qui, en France et à l'étranger, s'occupent de politique et d'administration.

La nouvelle édition, qui a pour titre : *La France comparée à l'Angleterre*; LETTRES SUR LA CONSTITUTION DE 1852, se termine par une table analytique des matières et forme un magnifique volume in-8^o.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Berlin, 13 octobre, 4 h. 20 m. — *Chambre des députés.* — La proposition faite à l'unanimité par la commission du budget déclare que la délibération de la chambre des Seigneurs, ayant pour objet l'adoption du projet de budget présenté par le gouvernement, est contraire à l'esprit et à la lettre de la constitution, qu'elle est, par conséquent, nulle et non avenue et n'autorise en aucune façon à passer outre.

Après la lecture de cette proposition, la chambre des députés décide d'entrer immédiatement en délibération. M. Bonin proteste et quitte la salle avec cinq de ses partisans.

La proposition de la commission n'est pas discutée; elle est adoptée à l'unanimité par 237 voix.

A la suite de ce vote, le président du conseil donne lecture d'un message royal portant que la clôture de la session sera prononcée aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi, au Palais-Royal.

Varsovie, 12 octobre. — L'état de siège est levé dans les gouvernements de Lublin et d'Augustow; il est cependant maintenu dans les villes de Lublin, et Siedlce. — Le conseil du cercle de Siedlce vient d'être dissout pour avoir outre passé ses pouvoirs — Havas.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du Café de GLANDS DOUX contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du Café des Iles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au Café de l'entrepôt central de France, qui est en paquets jaunes et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN. (992)

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 11 octobre 1862.

Revue politique de la semaine. — Courrier de voyage. — Inauguration du chemin de fer de Nantes à Lorient. — Causerie dramatique.

— Chronique littéraire. — Une messe militaire au camp du Chaffal. — Les généraux Pope et Kearny. — Petit volcan près de Rome. — A travers l'Exposition de Londres. — Exposition des beaux-arts. — Les haras et l'industrie chevaline en France (suite). — Société civile immobilière de la rue Lafayette.

Gravures. — Attaque de la montagne Beteliza (Herzégovine), par Genghed-Bey, à la tête d'un corps ottoman. — S. A. R. la reine de Portugal quittant la ville de Gènes. — Chemin de fer de Nantes à Lorient (5 gravures). — Major-général John Pope. — Philip Kearny, général de cavalerie. — Messe militaire au camp de Chaffal. — Seconde journée de la bataille de Bull's-Run. — Exposition universelle de Londres : vitrail peint par M. Heuer de Nantes. — Combustion spontanée de cochés ligneux sur le chemin de fer de Civita-Vecchia. — Les envois et les grands prix de Rome à l'École des beaux-arts (7 gravures). — Rue de Lafayette prolongée. — Rébus.

Marché de Saumur du 11 Octobre.

Froment (hect. de 77 k.)	19 98	Huile de lin	60 —
2 ^e qualité, de 74 k.	19 20	Paille hors barrière	28 66
Seigle	44 —	Foin id.	60 76
Orge	44 —	Luzeine (les 750 k.)	53 50
Avoine (entrée)	8 88	Graine de trèfle	—
Fèves	18 —	— de luzerne	—
Pois blancs	22 —	— de colza	29 —
— rouges	18 —	— de lin	27 —
Cire jaune (30 kil)	160 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	60 —	(Phectolitre)	—
— de chenevis	50 —	— cassées (30 k)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2)	
Coteaux de Saumur 1861	1 ^{re} qualité 240 à 250
id.	2 ^e id. 125 à 150
Ordin., environs de Saumur, 1861	1 ^{re} id. 115 à 120
id.	2 ^e id. 105 à 110
Saint-Léger et environs 1861	1 ^{re} id. 140 à 150
id.	2 ^e id. 105 à 110

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Le Puy-N.-Dame et environs, 1861	1 ^{re} id. 105 à 110
id.	2 ^e id. 100 à 105
La Vienne, 1861	80 à 90
ROUGES (3).	
Souzay et environs 1861	120 à 120
Champigny, 1861	1 ^{re} qualité 250 à 260
id.	2 ^e id. 125 à 140
Varrains, 1861	115 à 125
Bourgueil, 1861	1 ^{re} qualité 130 à 140
id.	2 ^e id. 140 à 150
Restigny 1861	135 à 140
Chinon, 1861	1 ^{re} id. 140 à 150
id.	2 ^e id. 105 à 110

BOURSE DU 11 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 71 65.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 98 75

BOURSE DU 12 OCTOBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 71 65.
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 98 60

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e PAVOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

UNE BELLE PROPRIÉTÉ
Située à Lerray, commune d'Antaigne et par extension communes de Montreuil-Bellay et St-Martin-de-Sauval.

APPARTENANT A M. PELTIER.
Cette propriété comprend une maison de maître, avec vastes bâtiments de servitudes, jardin, et un ensemble, en terres, vignes et prairies, de seize hectares, ci 16 h.

Plus dix hectares de terres, près et bois, à prendre à peu de distance de l'ensemble, ci 40 h. Total 26 h.

BELLE CHASSE.
S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, soit à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, soit audit M. PAVOUEILLE, notaire. (489)

BEAUX CHENES, Peupliers et Bouillards.
Dépendant de la terre de Brézé.

COUPES DE BOIS-TAILLIS
1^{re} La Coupe de la Chouarboinière, contenant 15 hectares.
2^e La Coupe des Semis d'Anières, contenant 6 hectares 97 ares 87 centiares.
3^e La Coupe des Semis de Meigné, contenant 9 hectares 92 ares 81 centiares.
4^e La Coupe des Rösses, contenant 17 hectares 88 ares 11 centiares.
5^e Cent pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe de la Petite-Sablonnère.
6^e Cent cinquante pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Cerisiers.
7^e Deux cent soixante pieds de peupliers et bouillards, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe de la Petite-Sablonnère.
8^e Quatre-vingts pieds de peupliers,

numérotés et marqués au chiffre D. B., situés sur le chemin de la Coissonnière.

9^e Deux cent vingt-quatre pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe de la Fouquelinrière.

Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté les deux dernières, dont l'une est située dans la commune de Chacé et l'autre dans la commune d'Epieds.

S'adresser, pour voir ces différentes coupes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (484)

A VENDRE
JOLIE PETITE MAISON BOURGEOISE, avec beau jardin, clos de vigne, etc., faubourg de Nantilly, route de Varrains.
S'adresser à M^{me} veuve ORTHIER, du vendredi au lundi de chaque semaine. (485)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1863, UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M^{me} Aubelle.
S'adresser à M^{me} AUBELLE. (528)

ON DEMANDE UN APPRENTI.
S'adresser au bureau du journal.
PRIX EN LIBRAIRIE : 1 FRANC.
Demandé franco, à M. Achille Barbier, à Blaye (Gironde), 50 centimes.

MOYEN INFALLIBLE ET PRATIQUE
Pour avoir toujours LE PAIN A BON MARCHÉ
Par Achille Barbier, Directeur du Journal le Fécondateur.

ACCOMPAGNÉ d'une Statistique de la production des Céréales en France. 5^{me} EDITION.

AVIS IMPORTANT
VINAIGRE E. COUDRAY A LA VIOLETTE

Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le titre de Vinaigre à la Violette et refuser comme entaché de faux tout Flacon non revêtu de ma Signature et de ma Marque de Fabrique.



ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MACHEL, FAI.
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, éciatique, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, p^r 10 jours de traitement.
Un ou deux saillants ordinairement.
Dépôt, chez les principaux Pharm. de chaque ville.

M. GARREAU-MURAY,
Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.
Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trébucien frères. » — Nous désarçons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens faciles de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

LA FRANCE

Politique, Scientifique et Littéraire.

Une association, composée de membres du Sénat, du Corps-Législatif, des Conseils généraux, des Chambres de commerce, de propriétaires et d'industriels, s'est constituée par acte authentique devant M. Moquard, notaire à Paris, pour la fondation d'un grand journal quotidien, sous le titre de LA FRANCE politique, scientifique et littéraire.

Le capital, divisé en quatre-vingts parts de dix mille francs chacune, est entièrement souscrit. M. D. POLLONNAIS, membre du Conseil général des Alpes-Maritimes, est Directeur-Gérant.

Les principes franchement libéraux et sagement conservateurs qui président à la direction du nouveau journal, ont été exposés dans un travail de M. le vicomte de LA GUÉRONNIÈRE, Sénateur, sur la politique intérieure et extérieure.

LA FRANCE a associé, dans sa collaboration, aux écrivains politiques et littéraires les plus compétents, des Sénateurs, des Députés, des membres de l'Institut et plusieurs professeurs éminents de nos Facultés.

Ce journal paraît le soir et est imprimé dans le format des plus grands journaux en caractères entièrement neufs.

On s'abonne aux Bureaux du journal LA FRANCE, n^o 10, Faubourg Montmartre. — Envoyer un mandat sur la poste ou sur Paris, à vue, à l'ordre du Directeur-Gérant. — On s'abonne aussi chez tous les Libraires et aux Bureaux des Messageries.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

PARIS :	DÉPARTEMENTS :
3 mois. 15 fr. 50	3 mois. 16 fr. »
6 mois. 27 »	6 mois. 32 »
1 an. 54 »	1 an. 64 »

Pour l'étranger, ajouter les frais de poste au prix de l'abonnement.

Saumur, P. GODET, imprimeur.